



# NOTE DE POSITION

**MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE EN AFRIQUE CENTRALE (GABON, CAMEROUN, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, CONGO-BRAZZAVILLE)**



**AGIR ENSEMBLE**  
POUR LES DROITS HUMAINS

**DEFI**

*DÉvelopper et Favoriser les Initiatives  
des organisations de défense des droits humains  
en Afrique centrale*



# PRÉSENTATION DU RÉSEAU DEFI

Le réseau DEFI regroupe des organisations de défense des droits humains (ODDH) d’Afrique centrale (Cameroun, Congo, Gabon, République démocratique du Congo, Burundi), lesquelles s’engagent au quotidien en faveur de la promotion des droits humains dans des États marqués par un recul de l’Etat de droit et par les nombreuses violations des droits fondamentaux, particulièrement envers les femmes et minorités sexuelles et de genre.

Le réseau a été créé en 2021 en partant du constat qu’il était essentiel de mutualiser les apprentissages et de partager les bonnes pratiques entre ODDH. Il rassemble 30 organisations, parmi lesquelles des organisations soutenues depuis 2014 par le projet DEFI – Développer et Favoriser les Initiatives des ODDH en Afrique centrale.

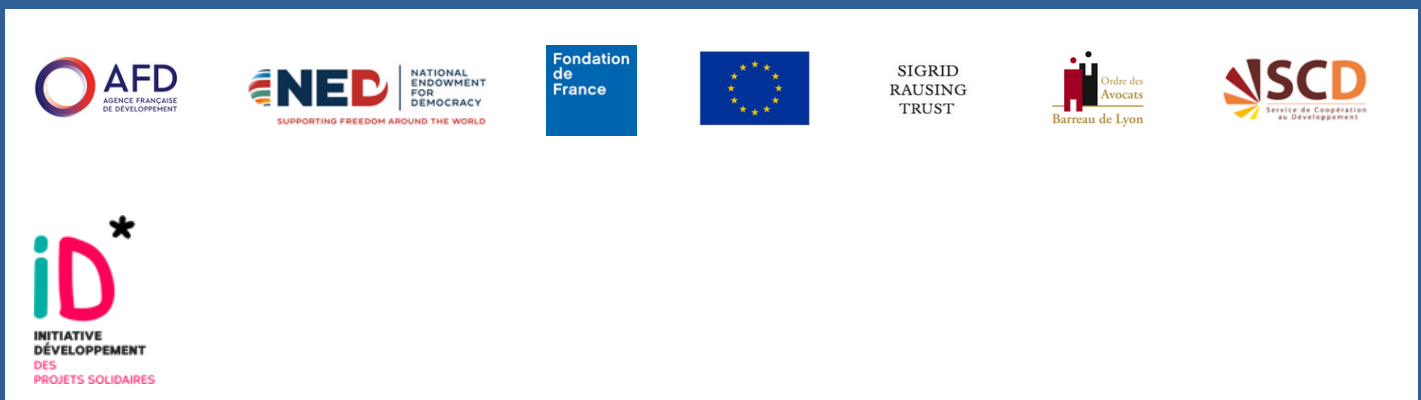
Le réseau a pour objectifs principaux de créer une dynamique partenariale pour mieux promouvoir les droits humains en Afrique centrale par le biais de la formation et de la sensibilisation, de fonctionner en tant que plateforme d’échange et de partage d’expérience en matière de défense des droits humains, et de renforcer le travail en réseau dans le cadre des actions de plaidoyer au niveau régional et international.

Quatre valeurs sous-tendent l’action de chaque organisation membre du réseau : l’indépendance ; l’égalité ; la synergie ; l’engagement et la participation.

C’est via le réseau DEFI que les actions de plaidoyer des organisations cherchent à se développer afin d’assurer une plus grande visibilité des actions portées en faveur des droits humains en Afrique centrale.



## EN PARTENARIAT AVEC :





# 1 - DÉFIS PERSISTANTS DE L'ÉTAT DE DROIT EN AFRIQUE CENTRALE

L'enracinement des régimes autoritaires en Afrique centrale impacte profondément le respect des droits humains, et les femmes et les minorités sexuelles et de genre (MSG) sont souvent les plus touchées par leurs violations. Les dysfonctionnements de la justice, de la police et du système pénitentiaire sont emblématiques des défis persistants de l'État de droit en Afrique centrale. Ainsi, la torture et les arrestations arbitraires sont généralisées (Congo, RDC) ou massives en période de contestation sociale (Cameroun, Gabon).

Lorsqu'elles ne sont pas motivées par des raisons politiques, elles ont tendance à s'inscrire comme des pratiques banalisées. [1] En outre, l'instrumentalisation du combat contre les MSG à des fins électorales, est une pratique très souvent utilisée par les politiciens africains. Quant aux détentions abusives, elles sont généralisées dans tous les pays d'Afrique centrale. Dans un tel contexte, la protection des droits humains n'est pas la priorité des États, qui sont bien souvent, eux-mêmes, coupables de les violer.

# 2 - LES VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS À L'ENCONTRE DES MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE EN AFRIQUE CENTRALE

## 2.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

Les violences perpétrées contre les MSG en Afrique centrale, comme au Cameroun, au Congo, au Gabon et en RDC, représentent un défi majeur nécessitant une réponse collective et urgente. Ces communautés sont confrontées à une multitude de violences, allant des agressions physiques et verbales aux discriminations institutionnelles et aux violations des droits fondamentaux. Les MSG vivent dans la peur constante de représailles et d'attaques, tandis que les défenseur-se-s des droits humains qui les soutiennent sont également ciblé-e-s et menacé-e-s dans leur lutte pour l'égalité et la justice [2].

L'année 2023 a été marquée par une escalade alarmante de lois discriminatoires à l'encontre des MSG sur le continent africain, selon un rapport d'Amnesty International publié le 9 janvier 2024. « À travers l'Afrique, les MSG se retrouvent confrontées à un recul inquiétant des avancées, à des remises en cause de leur identité et à de gros obstacles à leurs droits juridiques et sociaux », a déclaré Tigere Chagutah, directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe à Amnesty International. Cette tendance inquiétante reflète une homophobie institutionnalisée qui compromet gravement les droits et la sécurité des minorités sexuelles et de genre. Les arrestations arbitraires et les détentions illégales sont devenues courantes, accentuant les violences subies par les MSG. Sur le plan juridique, de nombreux pays africains maintiennent encore la criminalisation de l'homosexualité tel que le Cameroun [3].

En Afrique, la reconnaissance et la visibilité de l'homosexualité sont freinées par un climat d'hostilité et de violence persistantes malgré les efforts pour sensibiliser contre l'homophobie.

Le manque de recherches approfondies, de données, et de débats substantiels souligne l'urgence de combattre les préjugés et les discriminations.

Les récentes initiatives notamment francophones sur la question homosexuelle ou transgenre en Afrique émergent doucement avec la publication de numéros tel que Politique Africaine, illustrant le mouvement général de globalisation des politiques « LGBTQIA+ » en faveur du combat pour les droits humains. Ces publications marquent des progrès conséquents, mais la visibilité de l'homosexualité est souvent associée à des attaques violentes et à une rhétorique discriminatoire. Ces manifestations d'homophobie menacent la sécurité et le bien-être des MSG en Afrique et détériorent les principes de dignité humaine et d'égalité [4].

La complexité des débats sur l'homosexualité en Afrique est indéniable, avec des dynamiques variées non seulement entre les pays mais aussi à l'intérieur de leurs frontières. Les influences locales, qu'elles soient religieuses ou politiques, façonnent les attitudes envers les MSG. Ces facteurs ne doivent cependant pas servir de prétexte à la perpétuation de discriminations et de violences.

Malgré les risques, des organisations de défense des droits des MSG émergent, illustrant un désir de changement et de justice. Cependant, elles font face à des réactions hostiles voire violentes des autorités politiques ou religieuses. Dans ce contexte, la pression internationale joue un rôle crucial en dénonçant les violations des droits humains et en soutenant les luttes pour l'égalité et le respect.

Précisons ici qu'il est essentiel de reconnaître l'importance de la désoccidentalisation du discours sur les droits des MSG en Afrique. Trop souvent, les débats sur ce sujet sont influencés par des normes occidentales qui ne prennent pas en compte les réalités locales et les dynamiques culturelles spécifiques à la région [5].

[1] Demande de financement pour l'Agence française de développement, NIONG, Agir ensemble pour les droits humains, 2021 [Documentation interne]

[2] Ibid.

[3] « Afrique. Un barrage de lois discriminatoires attise la haine à l'égard des personnes LGBTIQ », Amnesty International, 2024. En ligne : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/01/africa-barrage-of-discriminatory-laws-stoking-hate-against-lgbti-persons/>

[4] Broqua, Christophe, « L'émergence des minorités sexuelles dans l'espace public en Afrique », Politique africaine. 2012, vol.126 no 2. p. 5-23.

[5] Ibid.



## 2.2 FOCUS SUR LES DIFFÉRENTS PAYS COUVERTS PAR LE PROJET DEFI 3

Au Cameroun, l'article 347-1 du code pénal punit les rapports sexuels entre personnes de même sexe, tandis que l'article 83-1-2 de la loi relative à la cybersécurité et cybercriminalité condamne les échanges sexuels par voie électronique entre personnes de même sexe, entraînant une stigmatisation et des violences à l'égard des MSG. La criminalisation de l'homosexualité contribue à des violations des droits des MSG, comme en témoigne le rapport annuel de la Plateforme Unity qui a recensé 4116 cas de violences et de violations des droits humains en 2021 dont 3101 perpétrées à l'encontre de MSG [6] ; et 2925 cas en 2022 dont 987 envers les MSG [7].

De plus, bien que la transidentité ne soit pas illégale, les personnes transgenres sont victimes de nombreuses discriminations et violences. Les hôpitaux sont la représentation des discriminations structurelles et inhérentes aux institutions publiques : victimes de stigmatisation, les personnes transgenres sont souvent ignorées par le personnel soignant, au profit des patient·e·s cisgenres. Ces discriminations sont également présentes dans le cadre professionnel avec un accès à l'emploi difficile pour les MSG et de nombreuses discriminations subies au travail, mais également en milieu scolaire, obligeant les élèves à mettre fin à leur scolarité.

On assiste au Cameroun à un blocage institutionnel de toute action relative à la promotion et à la protection des droits des MSG. Les recommandations en lien avec la dépénalisation et la protection des droits des MSG formulées à l'Examen périodique universel (EPU) en 2023 ont toutes été refusées par l'Etat camerounais. Ce blocage institutionnel a été réaffirmé en juin 2023 par le refus de la venue de l'Ambassadeur français pour les droits des personnes LGBT, Jean-Marc Berthon, sur le territoire camerounais.

Les femmes lesbiennes, bisexuelles et les personnes transgenres sont particulièrement exposées à ces discriminations, mais rencontrent des difficultés à obtenir un soutien adéquat. En matière de santé, bien que les personnes transgenres soient reconnues comme vulnérables dans le Plan stratégique national de lutte contre le VIH, les femmes lesbiennes et bisexuelles sont souvent ignorées. De plus, les MSG en zone rurale ont peu accès à des organisations pouvant les aider à améliorer leur situation, et nombre d'entre elles ignorent leurs droits en raison d'un manque de sensibilisation sur les questions de genre et d'identité. Récemment, une recrudescence des violences a été observée, notamment des arrestations arbitraires et des actes de chantage encouragés par des groupes hostiles sur les réseaux sociaux, portant atteinte aux droits humains fondamentaux garantis par le gouvernement camerounais [8].

Au Gabon, une loi adoptée en 2019 pénalisait l'homosexualité. Les personnes ayant des rapports sexuels avec une personne du même sexe pouvaient être condamnées à six mois de prison pour atteinte aux mœurs. Cette loi n'a jamais été appliquée mais a contribué à invisibiliser les minorités sexuelles et à installer un climat de peur et d'hostilité. Sa dépénalisation a été votée en 2020 mais reste une très faible victoire pour les communautés des MSG qui subissent constamment les stigmatisations et discriminations.

À titre d'exemple, déposer plainte en cas de violences s'avère extrêmement ardu, et des discours homophobes virulents sont tenus dans les médias, dans l'espace public, et de la part de certain·e·s leader·euse·s religieux·es.

Du fait de ces discours incitant à la haine, le climat est tendu et les violences envers les MSG sont très présentes dans la société gabonaise. [9] Selon Gabon Actu, malgré une visibilité croissante de l'homosexualité, elle reste largement mal acceptée dans la société gabonaise, celle-ci étant influencée par des valeurs chrétiennes pouvant contribuer à des attitudes conservatrices vis-à-vis de l'homosexualité. D'autre part, Gabon Media Time décrit l'homosexualité comme une aberration, incompatible avec les valeurs culturelles du pays. Ces points de vue témoignent du profond rejet de l'homosexualité au Gabon, renforçant ainsi un climat d'hostilité et de mépris envers les MSG [10].

En République du Congo, bien que les relations homosexuelles ne soient pas explicitement criminalisées, l'âge de la majorité pour les relations entre personnes de même sexe est fixé à 22 ans, soit plus élevé que celui pour les relations hétérosexuelles établi à 18 ans. De plus, l'infraction d'outrage public à la pudeur peut être utilisée comme arme de répression des MSG. En effet, de nombreux hommes homosexuels ont été victimes de harcèlement et d'arrestation arbitraire sur la base d'une orientation sexuelle supposée ou avérée et de leur identité ou expression de genre, de la part de policiers cherchant à obtenir des pots-de-vin en exploitant la prétendue illégalité de l'homosexualité [11].

Par ailleurs, le rapport d'enquête de l'association Cœur Arc-en-Ciel sur les violences et discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre produit en 2023 [12], révèle que les personnes issues des MSG sont exposées à diverses formes de violence au Congo, notamment psychologique, physique et l'expulsion de leur domicile. Cette enquête montre également que les violences sont majoritairement perpétrées par des membres de la famille, des individus inconnus et des représentants de l'autorité publique. Ainsi, malgré l'absence de sanctions pénales spécifiques, les MSG demeurent confrontées à des violences et discriminations multiples au sein de la société congolaise.

En République Démocratique du Congo, aucune loi ne criminalise explicitement les relations homosexuelles, et la constitution interdit toute discrimination fondée sur le sexe et l'orientation sexuelle. Toutefois, les MSG sont régulièrement arrêtées et inculpées en vertu de l'article 176 du Code pénal qui pénalise les activités contre les "bonnes mœurs". Bien qu'une proposition de loi "anti-gays" ait été soumise en 2013, elle n'a jamais été débattue au Parlement. Cette situation reflète l'hostilité persistante envers les MSG dans la société congolaise. À Bukavu, dans la province du Sud-Kivu, les MSG font face à une intensification des arrestations arbitraires, des violences physiques et psychologiques, des menaces de la part des autorités et des leader·euse·s religieux·es, ainsi que des violences sexuelles, y compris les viols correctifs.

Bien que l'homosexualité ne soit pas criminalisée, les discriminations et les violences contre les MSG ont des conséquences graves, obligeant souvent les victimes à abandonner leurs études, leurs emplois et à fuir leur environnement familial pour se protéger [13].

[6] Plateforme Unity, "Le cri d'une communauté. De la désinformation au drame", Rapport national annuel 2021 des violences et violations faites aux minorités sexuelles et de genre au Cameroun, mai 2022

[7] Plateforme Unity, "Libertés individuelles. Un climat social alarmant", Rapport national annuel 2022 des violences et violations faites aux minorités sexuelles et de genre au Cameroun, 2023

[8] Formulaire de demande de subvention, Transigeance Action Féministe, Appel à proposition d'Agir ensemble pour les droits humains, 2021 [Documentation interne]

[9] « Au Gabon, la dépénalisation de l'homosexualité votée après trois semaines agitées », Nouvel OBS, 1er juillet 2020. <https://www.nouvelobs.com/societe/20200701.AFP8318/au-gabon-la-depenalisation-de-l-homosexualite-votee-apres-trois-semaines-agitees.html>

[10] Les minorités sexuelles et de genre au Gabon, OFPRA, 21 juillet 2020

[11] UNHCR Web Archive. En ligne : <https://web.archive.org/web/20230521110234/https://www.refworld.org/docid/5550672e4.html>

[12] Cœur Arc-en-Ciel, "Rapport de documentation 2022-2023 à Brazzaville et Pointe-Noire", novembre 2023

[13] Rainbow Sunrise Mapambuzuko, « Les violations des droits des personnes LGBTI à Bukavu dans la province du Sud-Kivu à l'est de la RDC », mai 2019-juin 2020. [https://72e4124d-91e1-4ccd-9b02-04d10a778ad8.filesusr.com/ugd/926589\\_2687dea31a044432a379b93038a15847.pdf](https://72e4124d-91e1-4ccd-9b02-04d10a778ad8.filesusr.com/ugd/926589_2687dea31a044432a379b93038a15847.pdf)



Les arrestations et les extorsions des forces de l'ordre sont courantes, en témoigne le récit d'un jeune homme voulant porter plainte au commissariat pour le vol de son téléphone, « Lors de leur interrogatoire, mes agresseurs ont simplement dit que j'étais homosexuel. Aussitôt, on m'a accusé d'être un sorcier, les mamans du quartier sont venues avec l'intention de me brûler vif. Je suis resté quatre jours en prison », se remémore-t-il dans le bureau de Rainbow Sunrise Mapambazuko.

Jérémie Safari, bénévole qui reçoit régulièrement des victimes de viol « correctif », déplore : « Comme pour le conflit en cours, l'objectif, c'est la punition des femmes lesbiennes ou trans. Il faut changer leur comportement et les remettre 'dans le droit chemin'. »[14].

## 3 - LES AXES D'INTERVENTION DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES MSG

### 3.1 LA DOCUMENTATION DES CAS DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG) ET LES SENSIBILISATIONS

Les organisations locales de défense des droits des MSG réalisent de nombreuses actions à destination de la communauté, dont des actions de sensibilisation. En effet, parmi les besoins identifiés auprès des MSG, on retrouve la nécessité pour ces dernières d'acquérir une connaissance approfondie en matière de droits humains, de genre, d'orientation sexuelle et d'identité de genre (OSIG), afin d'identifier et répondre aux agressions, discriminations et violations de leurs droits. C'est pourquoi, au Congo et au Cameroun, les OSC Coeur Arc-en-Ciel et Défendre C'est Ma Vocation (DCMV) réalisent des causeries éducatives animées par des pairs éducateurs sur ces différentes thématiques [15].

Par ailleurs, afin de pallier le manque de données sur les MSG en Afrique centrale, les OSC mettent l'accent sur la documentation des violations des droits des MSG en impliquant directement la communauté dans le processus de collecte de données via la formation d'agent·es de suivi communautaire. Cette approche participative vise à garantir des informations précises pour produire des rapports nationaux. Le Réseau Indépendant des Trans\* d'Afrique centrale (RITAC) a notamment développé une application de collecte et d'alerte des VBG afin de faciliter la documentation de celles-ci [16].

### 3.2 L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PSYCHO-SOCIAL

Dans le même temps, les OSC mettent en place un accompagnement psycho-social à destination des MSG, offrant ainsi un soutien aux victimes de discriminations et violences. En fournissant une assistance psychologique, juridique et sociale, les organisations créent un espace où les MSG peuvent s'exprimer et obtenir un soutien adapté à leurs besoins spécifiques.

Par ailleurs, les organisations locales mènent un plaidoyer intensif auprès des centres de santé afin que le personnel médical accueille les MSG et améliore la qualité des soins fournis [17]. En parallèle, des activités de dépistage du VIH sont organisées pour identifier les cas de séropositivité lorsque les MSG sont exclues des mécanismes de prise en charge.

### 3.3.LA MISE EN RÉSEAU

Afin de pallier les différents défis auxquels sont confrontées les OSC, celles-ci se regroupent en réseau avec pour objectif de favoriser la collaboration, le partage d'expériences et de compétences. La mise en réseau renforce la coordination des efforts pour répondre aux besoins spécifiques des MSG, en amplifiant leur voix collective et en renforçant leur capacité à défendre leurs droits. Ces réseaux peuvent créer un environnement propice à la solidarité et à la collaboration, essentielles pour faire avancer les luttes en faveur des MSG dans la région.

Plusieurs réseaux ont vu le jour au Cameroun. La Plateforme Unity est un réseau inclusif créé en 2016 et rassemblant 34 membres. En plus des actions de renforcement de capacités menées, la plateforme facilite la mobilisation de fonds à destination de plusieurs organisations membres. Le RITAC réunit quant à lui des associations transgenres en Afrique centrale dans le but d'améliorer activement les conditions de vie de la communauté. En organisant des formations et des sensibilisations, et en offrant une assistance, le réseau vise à promouvoir la reconnaissance et le libre vécu de la transidentité en Afrique centrale. Sa mission consiste à mener des actions de plaidoyer au niveau national et international pour répondre aux besoins spécifiques des MSG et à mobiliser des ressources pour leur propre communauté.

[14] « Dans l'est de la RDC, les homosexuels contraints à la clandestinité », Le Monde.fr. 16 janvier 2023. En ligne : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/01/16/dans-l-est-de-la-rdc-les-homosexuels-contraints-a-la-clandestinite\\_6157982\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/01/16/dans-l-est-de-la-rdc-les-homosexuels-contraints-a-la-clandestinite_6157982_3212.html)

[15] Rapport narratif intermédiaire (01 juin 2022 – 30 novembre 2022), Coeur Arc-en-Ciel, 10 décembre 2022 [Documentation interne]

[16] Rapport narratif intermédiaire (01 octobre 2022 – 31 mars 2023), Réseau Indépendant des Trans\* d'Afrique centrale, 10 décembre 2022 [Documentation interne]

[17] Ibid.



## 4. RECOMMANDATIONS

- Condamner les actes de violence et de discrimination et promouvoir un environnement inclusif où chacun-e peut vivre librement et en sécurité, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre ;
- Enjoindre les États à respecter leurs engagements internationaux et leur législation nationale condamnant toute forme de discrimination. Le Gabon, le Cameroun, la RDC et le Congo Brazzaville sont signataires de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, et de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui condamnent la discrimination sous toutes ses formes ;
- Former une lutte commune avec les gouvernements, les organisations de la société civile et la communauté internationale pour mettre fin à l'homophobie et aux discriminations sous toutes leurs formes ;
- Soutenir les initiatives visant à sensibiliser contre l'homophobie et à promouvoir le respect des droits humains pour tou-te-s ;
- Soutenir les activités de documentation de cas de violences basées sur le genre pour avoir davantage de ressources documentaires afin de porter un plaidoyer à l'échelle nationale, régionale et internationale ;
- Reconnaître l'importance de la désoccidentalisation du discours sur les droits des minorités sexuelles et de genre en Afrique en prenant en compte les réalités locales et les dynamiques culturelles spécifiques à la région ;
- Promouvoir une approche qui valorise les identités et les luttes locales tout en luttant contre les préjugés et les discriminations ;
- Mettre en place un fonds de soutien aux organisations de défense des MSG opérant en Afrique centrale ;
- Inclure dans les projets financés un budget dédié au soutien des défenseur-euse-s des droits humains souvent victimes de violence dans l'exercice de leur fonction ;
- Renforcer les capacités des organisations travaillant sur la protection des MSG afin d'assurer la sécurité de leurs membres et de réduire les menaces ;
- Financer des formations à destination des cadres de base et des officiers de la police judiciaires sur les droits des MSG afin de pallier aux discriminations dont sont victimes ces communautés ;
- Sensibiliser les acteur-ric-e-s politiques à l'inclusion des MSG dans le processus électoral et les instances décisionnelles.



# BIBLIOGRAPHIE

- “Afrique. Un barrage de lois discriminatoires attise la haine à l’égard des personnes LGBTI”, Amnesty Internationale, 2024. En ligne : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/01/africa-barrage-of-discriminatory-laws-stoking-hate-against-lgbti-persons/> [consulté le 12 mars 2024].
- “Au Gabon, la dépenalisation de l’homosexualité votée après trois semaines agitées”, Nouvel OBS, 1er juillet 2020. En ligne : <https://www.nouvelobs.com/societe/20200701.AFP8318/au-gabon-la-depenalisation-de-l-homosexualite-votee-apres-trois-semaines-agitees.html> [consulté le 28 mars 2024].
- Broqua, Christophe. « L’émergence des minorités sexuelles dans l’espace public en Afrique », Politique africaine. 2012, vol.126 no 2. p. 5-23.
- Cœur Arc-en-Ciel, “Rapport de documentation 2022-2023 à Brazzaville et Pointe-Noire”, novembre 2023.
- “Dans l’est de la RDC, les homosexuels contraints à la clandestinité”, Le Monde.fr. 16 janvier 2023 . En ligne : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/01/16/dans-l-est-de-la-rdc-les-homosexuels-contraints-a-la-clandestinite\\_\\_6157982\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/01/16/dans-l-est-de-la-rdc-les-homosexuels-contraints-a-la-clandestinite__6157982_3212.html) [consulté le 12 mars 2024].
- Demande de financement pour l’Agence française de développement, NIONG, Agir ensemble pour les droits humains, 2021 [Documentation interne]
- Formulaire de demande de subvention, Transigeance Action Féministe, Appel à proposition d’Agir ensemble pour les droits humains, 2021 [Documentation interne].
- Les minorités sexuelles et de genre au Gabon, OFPRA, 21 juillet 2020.
- Plateforme Unity, “Le cri d’une communauté. De la désinformation au drame”, Rapport national annuel 2021 des violences et violations faites aux minorités sexuelles et de genre au Cameroun, mai 2022.
- Plateforme Unity, “Libertés individuelles. Un climat social alarmant”, Rapport national annuel 2022 des violences et violations faites aux minorités sexuelles et de genre au Cameroun, 2023.
- Rainbow Sunrise Mapambazuko, « Les violations des droits des personnes LGBTI à Bukavu dans la province du Sud-Kivu à l’est de la RDC », mai 2019 - juin 2020. En ligne : [https://72e4124d-91e1-4ccd-9b02-04d10a778ad8.filesusr.com/ugd/926589\\_2687dea31a044432a379b93038a15847.pdf](https://72e4124d-91e1-4ccd-9b02-04d10a778ad8.filesusr.com/ugd/926589_2687dea31a044432a379b93038a15847.pdf)
- Rapport narratif intermédiaire [01 octobre 2022 – 31 mars 2023], Réseau Indépendant des Trans\* d’Afrique centrale, 10 décembre 2022 [Documentation interne].
- Rapport narratif intermédiaire [01 juin 2022 – 30 novembre 2022], Cœur Arc-en-Ciel, 10 décembre 2022 [Documentation interne].
- UNHCR Web Archive. En ligne : <https://webarchive.archive.unhcr.org/20230521110234/https://www.refworld.org/docid/5550672e4.html>



**Nous contacter**

---

**Equipe projet : [projetdefi@aedh.org](mailto:projetdefi@aedh.org)**

**Presse : [communication@aedh.org](mailto:communication@aedh.org)**



**AGIR ENSEMBLE**  
POUR LES DROITS HUMAINS

**DEFI**

*DEvelopper et Favoriser les Initiatives  
des organisations de défense des droits humains  
en Afrique centrale*

